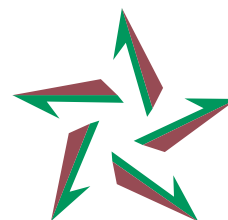


le Vert et l'Amarante

N°18 AVRIL 2024

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

AMAP



Médaillés pénitentiaires



Édito

Après avoir célébré le vingtième anniversaire de notre association à Clairvaux, nous revenons cette année à un fonctionnement plus traditionnel avec un seul voyage qui nous conduira cependant dans un autre lieu emblématique de l'histoire pénitentiaire, le fort Vauban de Nîmes, qui abrita pendant deux siècles une maison centrale, et qui est devenu depuis 1995, le siège de l'Université et un lieu d'enseignement. Nous vous proposons plusieurs articles consacrés à cette maison centrale fermée en 1991 et remplacée par la maison centrale d'Arles.

Nous vous présentons également une contribution de Jean-Pierre Ricard sur la tour de Constance, à Aigues-Mortes, autre lieu d'emprisonnement que nous visiterons également. Nous avions initialement prévu ce voyage fin mars, mais, pour des raisons pratiques, nous avons dû le reporter fin septembre, début octobre. Nous espérons quand même vous retrouver nombreux à cette occasion et vous en exposons le programme prévisionnel.

Nous vous proposons également la fin du témoignage de Marcel Vesse, qui, en toute spontanéité, exprime bien les questions que peut se poser un responsable pénitentiaire, et qui insiste également sur les convictions qui doivent guider son action. Parmi celles-ci, l'importance majeure et essentielle de la formation pour apprendre à concilier autorité et sens des relations humaines, bases indispensables à l'exercice équilibré d'une mission complexe.

Nous avons enfin souhaité évoquer la Mémoire de Robert Badinter, dont les médias ont longuement rappelé le long engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort. Mais son action en tant que ministre de la Justice a également eu une influence importante sur le fonctionnement des établissements, qu'il nous paraissait souhaitable de rappeler. Il avait, à l'occasion du 125^e anniversaire des prisons de Fresnes, accordé un entretien exprimant une sincère empathie pour l'administration pénitentiaire et ses personnels. Rien de surprenant de la part d'un humaniste qui, ayant compris la nécessité d'un programme de construction de nouveaux établissements, avait déclaré ne s'être jamais imaginé en « Vauban pénitentiaire », mais qui démontrait ainsi qu'il avait bien compris que la surpopulation carcérale est le problème majeur auquel cette administration est confrontée, problème qui le préoccupa jusqu'à la fin de sa vie, comme le rappelle Jack Garçon en citant le témoignage de Maître Henri Leclerc.

Jean-Charles Toulouze
Président de l'AMAP



Hommage à Robert Badinter

page 2-3



Programme prévisionnel du voyage à Nîmes et Aigues-Mortes

page 5



La maison centrale de Nîmes vue par son médecin, Charles Perrier par Jack Garçon

page 8



Henri Manuel à Nîmes dans les années 30 par Fabienne Huard-Hardy

page 10



Les Dames de la Tour de Constance

Par Jean-Pierre Ricard

page 8



Témoignage de Marcel Vesse

Propos recueillis par Henri Israël un samedi de juin 2007 à son domicile

page 12

Hommage à Robert Badinter

Robert Badinter s'est éteint à Paris le 9 février 2024 à l'âge de 95 ans. De son action en tant qu'avocat puis ministre de la Justice de François Mitterrand, le monde politique, ses amis ou les médias ont retenu son long combat contre la peine de mort dans les prétoires et rappelé son discours historique pour l'abolition à l'Assemblée nationale le 17 septembre 1981, à contre-courant de l'opinion publique. Ils ont également rappelé, à juste raison, son rôle déterminant pour la dépenalisation de l'homosexualité en France.

En matière pénale et judiciaire, nous lui devons de nombreuses réformes comme l'abolition des juridictions d'exception ou les mesures tendant à faciliter les plaintes des victimes et à favoriser les indemnisations des victimes. Mais son ministère aura également une influence considérable sur la libéralisation de la vie quotidienne en détention et sur les droits des détenus. De 1982 à 1985, une nouvelle vague d'aménagement de la vie quotidienne en détention sera déclenchée.



Robert Badinter à la tribune de l'Assemblée nationale le 17 septembre 1981, afin de solliciter l'abolition de la peine de mort - Assemblée nationale

Humaniser les conditions de détention et améliorer les prisons

Dés 1982, Robert Badinter abroge la loi « Sécurité, liberté » du 2 février 1981 qui limite les permissions de sortie ou la libération conditionnelle et ferme les quartiers de haute sécurité (QHS)¹ où les détenus sont isolés et constamment surveillés et ne peuvent participer aux activités. Dans les maisons d'arrêt ils seront transformés en quartiers d'isolement au régime moins dur.

C'est également en 1982 que les associations socio-culturelles et sportives gérées par des organismes extérieurs sont généralisées dans l'ensemble des établissements.

L'année suivante, en 1983, la tenue pénale (droguet) est supprimée définitivement. Le droit de correspondance est généralisé et l'utilisation du téléphone élargie. Le droit de fumer est accordé sans restriction ainsi que l'autorisation de décorer la cellule de façon personnelle. Les horaires avant l'extinction des feux sont allongés. Désormais, les parloirs libres sans dispositif de séparation sont aménagés dans tous les établissements, le parloir « hygiaphone » demeurant comme une punition.

En 1985, la télévision en cellule aux frais du détenu est autorisée.

Il faut également ajouter, durant cette période, l'amélioration des conditions matérielles au quartier disciplinaire (chauffage des cellules, autorisation de fumer et de correspondre...) et noter que l'inspection médicale est confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Lutter contre la surpopulation carcérale

Par ailleurs, Robert Badinter tentera de remédier sans relâche au problème de la surpopulation carcérale. Selon lui, « la surpopulation carcérale rend difficiles les progrès pourtant nécessaires de l'humanisation des prisons ». Pour ce faire, la loi du 9 juillet 1984 va instaurer le débat contradictoire entre le parquet en la défense avant le placement en détention provisoire. Les jours-amendes (versement d'une somme dont le montant résulte de la fixation par le juge d'une contribution quotidienne pendant un certain nombre de jours) sont créés ainsi que les travaux d'intérêt général (TIG) comme alternatives à la prison.

Malgré ces efforts, Robert Badinter regrettera de n'avoir pu améliorer davantage les conditions de détention en France quand il était garde des Sceaux car « l'opinion publique ne peut pas admettre qu'un détenu ait une vie meilleure que le travailleur libre le plus défavorisé ».

Près de quarante ans plus tard, le 13 février 2024, lors de l'hommage rendu à Robert Badinter par les avocats et magistrats au Palais de justice de Paris, l'avocat Henri Leclerc, relatant sa toute dernière conversation avec son vieil ami, a révélé que « nous n'avons parlé que d'une chose, la surpopulation pénitentiaire et l'horreur des prisons »².

¹ Nés de la Réforme de 1975, dite Lecanuët, qui instaure la libéralisation des régimes de détention dans les centres de détention tout en créant des quartiers de haute sécurité (QHS).

² https://www.francetvinfo.fr/politique/mort-de-robert-badinter/hommage-a-robert-badinter-plusieurs-centaines-d-avocats-et-de-magistrats-en-robe-lui-ont-rendu-hommage-au-palais-de-justice-de-paris_6363367.html

« Préserver la dignité de chaque personnel par des conditions d'exercice qui le lui permettent, préserver la dignité de chaque personne détenue par des conditions de détention qui le lui permettent : tout progrès de la condition carcérale passe par cette double exigence. »

in Le Petit Bleu, mercredi 9 décembre 2020, p. 16



Visite du centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) de l'ÉNA le 05 avril 2016 par M. Badinter.

Retrouvez l'interview de Robert Badinter dans le cadre de l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort réalisée par Jean-François Alonzo en 2021 :

<https://www.enap.justice.fr/anniversaire-de-labolition-de-la-peine-de-mort-en-france-le-temoignage-de-robert-badinter>



INFOS INFOS INFOS

Programme prévisionnel du voyage à Nîmes et Aigues-Mortes

du vendredi 27 septembre au dimanche 29 septembre

ou du vendredi 4 octobre au dimanche 6 octobre

Vendredi

7h00 : départ en bus de Fresnes ;

13h00 : déjeuner en région lyonnaise, les participants qui le souhaitent peuvent rejoindre le groupe ;

18h00 : installation à l'hôtel à Nîmes, les participants qui le souhaitent peuvent rejoindre le groupe ;

18h30 : assemblée générale dans la salle de réunion de l'hôtel ;

20h00 : dîner.

Samedi

7h00 : petit déjeuner ;

8h30 : départ de l'hôtel ;

9h00 : visite du Fort Vauban : citadelle de 1688 à 1790, prison de 1790 à 1991, université depuis 1995 ;

12h00 : déjeuner ;

14h00 : visite guidée de la ville de Nîmes et de ses monuments ;

17h00 : temps libre dans le centre ville ;

19h00 : dîner.



Maison carrée de Nîmes - source Wikipédia



Université de Nîmes



Tour de Constance- Gard Tourisme

Dimanche

7h00 : petit déjeuner ;

8h30 : départ de l'Hôtel ;

9h30 : arrivée à Aigues-Mortes ;

10h00 : visite de la Tour de Constance et tour des remparts ;

12h30 : déjeuner ;

14h00 : visite du Salin d'Aigues-Mortes ;

15h30 : départ d'Aigues-Mortes ;

19h00 : étape en région lyonnaise ;

24h00 : retour à Fresnes.



La maison centrale de Nîmes vue par son médecin, Charles Perrier

Par Jack Garçon



Le Docteur Perrier avec 3 détenus de la maison centrale - Collection Musée du Vieux Nîmes

« Lorsqu'on a gravi la pente raide qui y mène, le regard est attiré par une énorme coquille en pierre, placée au-dessus d'un porche où, depuis plus de deux siècles, le temps caresse de ses doigts jaloux une majestueuse porte en chêne, piquée de gros clous et rouillée sur ses gonds. C'est la porte de l'ancien fort ».

Charles Perrier (1862-1938)

Le service de santé ou infirmerie

« Les détenus qui se sont fait porter malades sont conduits dans une salle, dite de consultation. Une table, deux chaises, une cuvette, un pot à eau représentent tout le mobilier de cette pièce dont les murs, badigeonnés à la chaux, suent constamment l'humidité. Les hommes admis au repos portent leurs effets de literie dans une salle spéciale où ils restent enfermés et au lit, sous la surveillance d'un prévôt, jusqu'à la consultation du lendemain » [...]

« Voici maintenant ce qui se passe lorsque un malade est mort. Le défunt est laissé sur le lit et dans la salle qu'il occupait de son vivant. Les infirmiers lui jettent un drap sur la figure. Au bout de deux heures, le cadavre est descendu sur un brancard à la chambre mortuaire, où on l'étend sur une dalle de zinc. Cette chambre s'ouvre sur le jardin. »

Les ateliers

Le travail est considéré comme le premier agent de moralisation et sert à réparer les préjudices commis. Il est imposé au détenu valide (en mars 1896, plus de 83 % de détenus de Nîmes travaillent). A Nîmes, en 1894, les détenus fabriquent des talons, chaussures clouées, lits en fer, meubles de jardin, bureaux et tables, pipes, chaises, pantoufles, clous, espadrilles, brosses, filets à provisions et tricots de chasse.

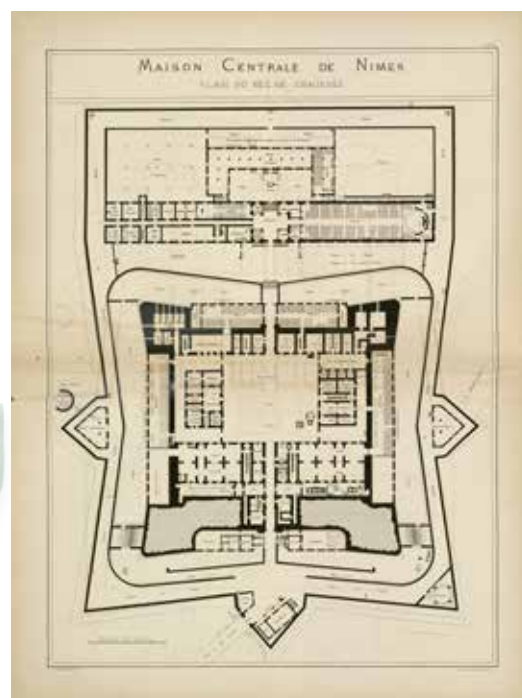
« La journée du détenu est des plus monotones. A 6 heures, en hiver ; à 5 heures, en été, le clairon sonne le réveil. Après avoir roulé ses couvertures au pied du lit, le prisonnier descend à l'atelier. C'est à l'atelier qu'ont lieu les petites ablutions quotidiennes. Inutile de dire que la plupart des condamnés sont d'une malpropreté écoeurante et qu'ils ont une tendance très prononcée à s'y maintenir. Le déjeuner a lieu à 9 heures ; de 9 h.1/2 à 10, il y a promenade dans les préaux. Déjeuner et promenade sont précédés d'un cours d'enseignement primaire, d'une heure au moins. Puis, le prisonnier retourne à l'atelier jusqu'à 4 heures, avec un quart d'heure de repos à midi. De 4 à 5, il dîne ou se promène, ensuite, il se remet au travail »

Dans la perspective de la visite par l'Amap cette année de l'ancienne maison centrale de Nîmes, devenue en 1995 le site Vauban, siège historique et siège administratif de l'Université de Nîmes, nous vous proposons cette petite visite guidée à partir des écrits du docteur Charles Perrier, chef du service de santé de l'établissement de 1888 à 1911¹.

L'infirmerie de la prison est en effet le lieu d'observation idéal pour observer la vie quotidienne des détenus et leur état de santé. Présent quotidiennement, le médecin y pratique l'examen des arrivants et la consultation des détenus se présentant à la visite, il y soigne les malades et est assisté par un pharmacien chargé de la préparation et de la distribution des médicaments. Il s'occupe également du régime alimentaire des malades. Il peut également être amené à effectuer des opérations chirurgicales simples et il est tenu de compléter les registres sur le fonctionnement de l'infirmerie et de noter les prescriptions sur le cahier de visite. Il doit également fournir annuellement un rapport et les statistiques médicales de l'établissement.

C'est dans le cadre de ses fonctions que Charles Perrier va se livrer à une grande étude détaillée sur les détenus de la prison amassant une multitude de données anthropométriques et statistiques qu'il classe, répertorie, pondère, croise, analyse et commente. Il décrit, dans leur crudité, les mœurs des détenus et se penche sur leurs pratiques culturelles, notamment les tatouages qu'il restitue sous forme de dessins et de photographies et l'argot qu'il utilise d'ailleurs en abondance dans ses écrits.

Ses travaux détaillés et complets sur la population pénale de la maison centrale et les éléments de la vie carcérale paraîtront en 1900 et 1905 dans les tomes 1 et 2 de son ouvrage majeur « Les criminels ». C'est dans son ouvrage « La maison centrale de Nîmes : ses organes, ses fonctions, sa vie »³, paru plus tôt en 1896, que l'on trouve, au fil des pages sur le travail, les punitions, l'instruction et l'éducation des condamnés, le service de santé, la description des lieux qui suit.



Plan de la maison centrale de Nîmes en 1895 (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Le quartier cellulaire

« Destiné à réprimer les actes graves d'insubordination, il est situé au Nord-Ouest de l'établissement et comprend 62 cellules, dont 7 obscures au rez-de-chaussée et 26 où la lumière pénètre abondamment. A l'opposé de ce bâtiment, au Nord-Est, se trouve un autre quartier cellulaire, le quartier séparé. On y remarque 8 cellules et un cachot noir. Parmi ces cellules, il en est deux grandes pouvant contenir jusqu'à 25 hommes et destinées, l'une à recevoir les condamnés qui arrivent dans la maison et l'autre ceux qui en sortent. Toutes les cellules du rez-de-chaussée sont parquetées, mais mal aérées et humides et, par suite, insalubres. »



Les salles de cultes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Les lieux de culte

Le dimanche est un jour de repos et de culte depuis 1836. A Nîmes, les trois cultes sont présents et l'on trouve une chapelle, un temple et une synagogue.

« La Synagogue est un local de dimensions modestes et d'aspect agréable où le jour pénètre à flots. N'était le sanctuaire, l'ameublement de la Synagogue se réduirait à peu de chose : une chaire et quelques bancs [...] Le sanctuaire est situé derrière une balustrade en bois. Une table et une arche sainte, sorte d'armoire grossièrement sculptée, en sont les principaux éléments [...] Quant à l'arche sainte, en partie masquée par un rideau sur la neige duquel se détachent — en laine rouge — deux grandes initiales et une couronne, elle ren-



L'entrée de la maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)

ferme dans son intérieur, à décoration mystique, le Pentateuque écrit sur vélin, ainsi qu'une corne (sofar) rappelant la légende de Moïse réunissant le peuple juif sur le mont Sinaï. »

« Moins bien éclairé mais plus vaste est le local qui sert de Temple. On y remarque une chaire pour le pasteur, des bancs en assez grand nombre pour les condamnés, quatre sièges-pupitres ou postes de surveillance pour les gardiens, une table sainte et un harmonium ».

« La Chapelle est admirablement située ; le soleil vient s'y mirer sur le bronze poli des flambeaux. Le mobilier est à peu près le même que celui du Temple. On aperçoit en outre, suspendus à la voûte, deux modestes lustres dont l'un, en papier, témoigne de la patience de quelques détenus. Sur les murs, s'étalent plusieurs peintures grossières représentant Jésus marchant au supplice. Vers le milieu de l'église se dresse une petite chapelle de la Vierge. Au fond, on distingue un autel : au-dessus du tabernacle est un Christ ; à droite et à gauche, sont placés des flambeaux. Sur les côtés de l'autel et au-dessus de deux vastes loges latérales, à jalousies mobiles, et réservées aux seules personnes de la ville autorisées à entendre la messe en prison, se profilent, peintes à fresque, les silhouettes des douze apôtres. »

L'école

Peu fréquentée (20 élèves en moyenne à Nîmes) car il n'y a qu'un seul instituteur.

« L'école de la maison centrale est située au centre d'un bâtiment affecté, d'une part, au service de l'infirmerie, de l'autre, à l'exercice des différents cultes. C'est une salle vaste et de forme carrée. Comme dans toutes les écoles primaires, on y remarque les ingénieux procédés en usage pour commencer et poursuivre l'instruction des enfants : alphabet, cartes de géographie, tableaux synoptiques et démonstratifs des poids et mesures, tableaux noirs, etc. Dans un des coins de cette salle, se dresse un bahut à compartiments vitrés. C'est la bibliothèque de la maison. Les livres qu'elle renferme traitent de morale, de science, de voyages, de religion, de philosophie même. Leur choix a été fait avec beaucoup de discernement. »

¹ Un parcours thématique sur la vie et l'oeuvre du docteur Charles Perrier rassemblant 25 documents en ligne est disponible sur le site de l'ÉNAP à l'adresse suivante :

<https://www.énap.justice.fr/histoire/charles-perrier-medecin-des-prisons-nimes>

² Les criminels : étude concernant 859 condamnés, Lyon : A. Storck, Paris : Masson, 1900-1905

³ La Maison centrale de Nîmes : ses organes, ses fonctions, sa vie, Paris : Masson, 1896 <http://data.decalog.net/énap1/Liens/fonds/T7G28.pdf>

Par Fabienne Huard-Hardy



Vue de la détention, maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Un médaillé pénitentiaire

Le surveillant sans visage est un médaillé ! Képi, étoile pénitentiaire au col, clés et médaille pénitentiaire, seuls visibles, déshumanisent l'agent qui évolue dans cet univers de grilles. Des grilles omniprésentes, voire étouffantes donnent à voir une image de la prison. Mais pour l'œil aguerrri du président de l'association, la médaille ne pouvait lui échapper. Une médaille que cet agent arbore avec honneur. C'est pour la venue du photographe qu'il a posé sa décoration sur son revers.

L'appel au clairon

Nîmes a cette particularité que l'appel se fait au son du clairon et à l'aide d'une cloche : début de la promenade, fin de la promenade, départ et retour des ateliers. Le détenu qui sonne le clairon semble être un détenu privilégié. Il ne porte pas les sabots réglementaires mais des savates. Il pose, il ne souffle certainement pas dans l'instrument, les deux détenus en arrière-plan regardent cette incongruité.



L'appel à la maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Le fournil

Accompagné par le surveillant-chef, le directeur, chapeau mou vissé sur la tête, procède à l'inspection du pain fabriqué pour le repas des détenus. Les circulaires sont précises sur la qualité du pain à fournir aux prisonniers. Le chat est pris sur le vif. Animal indispensable mais rarement visible, le chat est le prédateur de choix pour les rongeurs qui auraient la mauvaise idée d'établir domicile dans le fournil de la Centrale.



Le fournil, maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)



Mouvement de détenus à la maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Départ ou retour du travail

La scène pourrait faire penser à une promenade mais les détenus portent « musette ». Il s'agit plutôt d'un mouvement vers les ateliers ou un retour de ceux-ci. La marche se fait à la queue leu leu et seulement deux surveillants pour l'encadrement.



Le prétoire disciplinaire, maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Le prétoire disciplinaire

La discipline pénitentiaire fut considérée comme l'outil indispensable de la détention et participe depuis la création des prétoires disciplinaires en 1842 à la gestion de la vie à l'intérieur de la prison. Le prétoire répond alors au besoin d'assurer la discipline dans un cadre qui éviterait les abus.

Le bain de pieds

Cette scène exceptionnelle constitue une mémoire des obligations d'hygiène portées aux détenus. A défaut de pouvoir prendre une douche régulièrement, les circulaires imposent à l'institution d'organiser le lavage des pieds afin d'éviter des maladies qui empêcheraient les détenus de tenir debout et de fait de travailler.



L'hygiène à la maison centrale de Nîmes - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)



La Tour de Constance, vue de l'extérieur - crédit photo Jean-Pierre Ricard

Les Dames de la Tour de Constance

Par Jean-Pierre Ricard

Il convient de souligner la figure remarquable et inspirante d'André Chamson. Écrivain, romancier, historien, résistant, né en 1900, originaire des Cévennes, élu membre de l'Académie française le 17 mai 1956, il nous a légué des œuvres majeures tant sur le plan national qu'international.

À sa mort en 1983, lui et son épouse furent inhumés à proximité de la Lusette, un col réputé parmi les cyclistes, situé sur la communauté de communes de Val d'Aigoual en Cévennes.

À travers les âges, les lieux d'emprisonnement, qu'ils soient flottants ou terrestres, furent nombreux, lugubres et hétéroclites : châteaux, tours, forts, camps de concentration, abbayes, couvents, hôpitaux, dépôts de mendicité, galères, ainsi que les bagnes impliquant la déportation. Des détentions motivées pour des faits de guerre, de religion, de criminalité organisée ou non, de résistance, d'opposition au pouvoir en place, voire de procès insincères. C'est ainsi que va la part sombre de l'humanité, entre violence, cruauté et refus obsessionnel de la différence. C'est dire combien les comportements des êtres ne sont pas univoques, en eux se mêlent le meilleur et le pire.

En 1685, Louis XIV a révoqué l'Édit de Nantes au nom de la maxime latine *cujus regio ejus religio* « Telle la religion du prince, telle celle du pays. » Autrement dit, le peuple doit suivre la religion professée par son Roi.

Cette révocation a déclenché une répression implacable à l'encontre des protestants. Elle provoqua des emprisonnements et supplices, que ce soit sur les galères, ou dans des cachots sordides.

En la circonstance Louis XIV fit de la tour de Constance, sise à Aigues-Mortes¹, une terrible prison d'État. De nombreux condamnés pour « assemblées illicites » furent envoyés aux galères, tandis que des hommes et des femmes ont été incarcérés dans la tour de Constance. S'agissant des hommes, en 1705, dix-sept d'entre eux parvinrent à s'évader de façon rocambolesque. Abraham Mazel² et seize de ses compagnons camisards³ s'échappèrent après avoir descellé des pierres. Ils descendirent à l'aide d'une corde réalisée avec leurs chemises. Un classique de l'évasion en quelque sorte. Mais pour les femmes qui succédèrent aux hommes, il en fut autrement.

C'est à l'aune de la relecture récente du roman historique d'André Chamson⁴, « La tour de Constance⁵ » que rendre hommage aux femmes incarcérées de 1686 à 1768 dans ladite tour devint une évidence.



Crédit photo Jean-Pierre Ricard

La pierre tombale (photo du dessus) porte la devise sculptée « RESISTER », dont la calligraphie rappelle l'original attribué à Marie Durand. Original gravé sur une pierre de la margelle du puits (photo de dessous) situé au centre de la Tour de Constance. Marie Durand, figure emblématique parmi les prisonnières de la Tour, fut emprisonnée dès l'âge de dix-neuf ans. Elle ne sera libérée que 38 ans plus tard le 14 avril 1768, grâce au prince de Beauvau⁶, révolté par la situation des captives. Les deux dernières Dames emprisonnées à la tour de Constance le furent le lendemain de Noël 1768. Du fond de leur cachot, de leur solitude, de leur courage, ces exilées, originaires notamment des Cévennes, de la Lozère, de la Vivarais, ont inspiré cette dédicace.



Crédit photo Jean-Pierre Ricard

Dragonnades

Oblations⁸ bravant les édits royaux
Sœurs des Cévennes et du Vivarais voisin
Vous admirables parpaillots⁹
Opprimées par les argousins
Extirpées d'assemblées clandestines
Montagnes, grottes ou bergeries
L'intolérance jacobine
Vous empoigna manu militari,
Une escouade de fanatiques haineux
Perfides artisans de l'infâme
Outranciers et dédaigneux
Tyrannisaient vos corps et vos âmes.

L'âme chevillée à l'espérance

Nobles Dames plongées dans l'oubli
Sans réponse à vos placets¹¹
Vos secrets à jamais ensevelis
Cèlent la mémoire de l'exil forcé,
Arrimée à la vie de l'esprit
Sanctuaire intérieur
Pour ses sœurs meurtries
Marie lisait des psaumes consolateurs,
Captives refusant d'abjurer
Clamant au vent prophétique
Impossible de se parjurer!
Résistant aux philippiques
Vous femmes altières
Vos âmes habitées
Incrustèrent sur la pierre
Un seul mot : Résister!

La marche du temps

Compagnes de larmes
Domptant une mutuelle douleur
Vos corps épuisés, sans arme
S'altèrent d'une ultime pâleur,
Opiniâtres à l'Esprit du Désert¹²
Fidèles à vos croyances
Exilées tenues dans les fers
Exaltant la liberté de conscience
Dévorées d'une flamme tenace
Camisardes et Huguenotes inspirées
Gravèrent dans la pierre des épigraphes
Sanctifiant les psaumes du Miséréré,
Souffrant de chaud et de froid
Abandonnées dans la tour de Constance
Englouties dans la pénombre du beffroi
Tombe aérienne de pénitence
Haletant un air glacé ou torride
Recluses dans la citadelle
Datant l'immuable éphéméride
Dans votre cachot Chapelle
Vous étiez là et lasses
De cet exode du temps qui passe.

La chaîne¹⁰ en chemin

Harassé par la longue marche
L'impitoyable pèlerinage
Élevant pas à pas son arche
Des Cévennes à la Vaunage
Sur le languissant chemin
Ensemencé de traces marchantes
Vos pas à pas surhumains
piétinaient les ornieres trébuchantes,
Absurde odyssee de la vie
Accablées de dragonnades
Indomptables asservies
Saoulées de bastonnades
Votre foi fut immolée
Au zèle de soudards déloyaux
Dans le funeste châtelet
Des remparts royaux.

Cloîtrées à la tour de Constance

Pauvresses dans leurs atours
Captives en un tombeau pénitentiel
Vécurent là les Dames de la tour
Donjon maléfique défiant le ciel,
De hauts murs crénelés
Une flèche ciselée au mistral
Narguait les nuits dévoilées
En quête d'un signe astral,
Terrible prison d'État
Vieilles pierres dorées au soleil
Insalubre habitat
Rebutant les sens en éveil,
De hautes meurtrières
Où la lumière ne filtre qu'à regret
Ranimaient les paupières
D'une existence désintégré.



Crédit photo Jean-Pierre Ricard, illustration créée à l'aide de l'intelligence artificielle.



Intérieur de la Tour de Constance - Crédit photo Jean-Pierre Ricard

Hors la funeste bastille

*L'Édit de tolérance
Premiers pas vers la liberté
Insufflant l'espérance
Ota les chaînes de vos vies amputées,
Prières évadées de la tour
L'assemblée que le désert réclame
Proclame enfin le juste retour
De ces grandes Dames,
Pâles fleurs, paupières plissées
surprises d'éblouissement
Le ciel bleu resplendissait
Vous louant secrètement,
Dans une flaque de soleil
Auréolées de lumière
Redécouvrant le miel
D'une béatitude primesautière,
Infusant les esprits et les âmes
Vos vérités dévoilées de l'exil
Expurgées des jugements de l'infâme
Vos psautiers credo de l'ainsi soit-il
Stimulant l'Etat mental
Nourrissait l'harmonie de l'état vital.*

La vie malgré tout

*Cloîtrées sous les voûtes
Lettres de cachet d'arbitraires sénéchaux¹³
Votre ténacité envoûte
La détresse torturante du cachot,
Grabat de paille grouillant de vermine
Sur les dalles inhospitalières
L'éclat de la vie chemine
Estompant des murs les frontières,
Imperméable au regard des spadassins
Un nouveau-né deux fois innocent
S'agrippe au sein
D'une mère allaitant son enfant¹⁴.*

¹ La tour de Constance fut érigée à partir de 1242 sous Louis IX.

² Chef Camisard.

³ Les camisards sont des protestants français (huguenots) insurgés contre les persécutions qui ont suivi la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

⁴ Écrivain français, historien et académicien. Né à Nîmes. 1900-1983.

⁵ Paru en 1967 chez Plon.

⁶ Nommé gouverneur du Languedoc le 12 juin 1747. En 1768, il fit libérer les dernières prisonnières de la tour de Constance.

⁷ Espace géographique (Val de Nages) situé entre les villes de Nîmes et de Sommières.

⁸ Offrandes faites à un Dieu.

⁹ Terme attribué autrefois aux protestants qui ne pratiquaient pas la « bonne » religion.

¹⁰ Au sens de la Chaîne des forçats se rendant à pied et enchaînés sur leur lieu d'internement.

¹¹ Requête adressée à une personne détenant un pouvoir pour lui demander justice, obtenir une grâce, une faveur.

¹² Analogie avec le désert biblique. Les assemblées dites au désert apparaissent entre la révocation de l'édit de Nantes (1685) et l'édit de tolérance (1787). Pour fuir la répression, les cultes se déroulaient clandestinement dans des bois, des grottes... Des lieux retirés tenus secrets.

¹³ Officiers du Roi.

¹⁴ Au nombre des victimes de ce cachot, il y eut des nouveau-nés. Source : « Les prisonnières de la tour de Constance », Samuel Bastide, Musée du Désert, 1996.

¹⁵ Recueil de psaumes dans le culte des religions juive et chrétiennes.

Témoignage de Marcel Vesse

Dernière partie des propos recueillis par Henri Israël un samedi de juin 2007.

(Les deux premières parties sont consultables dans les numéros 16 et 17 du Vert et l'Amarante)

Gayraud, directeur régional à Rennes, avait refusé le poste. Cette proposition correspondait à ce que m'apportait ma participation à l'association Peuple et culture et j'étais intéressé par la formation en général et celle des personnels pénitentiaires en particulier. Robert Schmelck voulait aller vite à cause du nouveau statut du personnel. On arrive donc au VVF* d'Albe dans le Bas-Rhin où existait un Centre d'études pénitentiaires dépendant de la faculté de droit de Strasbourg, animé par le professeur Jacques Léauté. Le projet était alors de créer notre école à Strasbourg, ville européenne. Pendant qu'il n'y avait pas de vacanciers, nous occupions le VVF d'Albe et d'Obernai. Nous avions trois mois pour monter l'école, faire les programmes, contacter les intervenants, choisir une équipe pour m'aider...

Le 4 janvier 1964, nous sommes arrivés en Alsace avec deux anciens éducateurs d'Oermingen et Hubert Bonaldi qui s'occupait des questions administratives. Bref, c'était une équipe improvisée. Peuple et culture formait des formateurs aux cinq enseignements en trois jours. Une école pénitentiaire avait existé à Fresnes à côté de la MAF actuelle avec Madame Mariani qui était sous-directrice à Fresnes en 1947. Cette cadre était partie et Hubert Bonaldi l'avait remplacée temporairement. Puis l'école avait été supprimée lors des événements d'Algérie.

Donc, on ouvre en Alsace. Premier stage, nous avons soixante-dix élèves et les chefs de demain, ceux qui seraient un jour responsables de maisons d'arrêt. Il fallait que les enseignants fassent preuve d'autorité et de relations humaines. Pas toujours facile à trouver chez la même personne. Ceux qui assemblent ces deux qualités sont extraordinaires et il y en a ! Savoir-faire, savoir-être, connaissance du droit, de la réglementation...C'était un internat en pleine nature d'où la nécessité d'occuper les soirées. Peuple et culture s'est chargé de monter un ciné-club, des animations. Nous avons diffusé le film d'Alain Resnais « Nuit et Brouillard », on lisait « Le dernier des Justes » d'André Schwarz-Bart... J'avais organisé une visite au camp du Struthof que je considère comme l'extrême carcéral. Nous voulions inculquer l'humanisme. Des magistrats sont venus faire des interventions ainsi que Léauté. L'enseignement était le plus interactif possible, par petits groupes de travail. Je me suis régalé car j'aimais la formation et j'avais carte blanche. A l'époque le ministre était Jean Foyer qui ne savait pas ce que nous faisons et le DAP, Robert Schmelck, me faisait confiance. Foyer est venu inaugurer l'école sans problème. Pourtant, un événement particulier

est arrivé dont j'ai pris connaissance qu'en 1977 quand j'ai vu mon dossier professionnel à Bordeaux. Dans mon dossier, il y avait des annotations du préfet de la Seine-et-Marne avec l'évocation d'une évasion à Melun. Le détenu avait volé une voiture, provoqué un accident...bref, scandale et l'Administration pénitentiaire était évidemment responsable. Je vois donc une notation du préfet : « Je n'ai pas cru devoir noter M. Vesse bien que dans l'établissement, il était dans la norme de la réforme...avec réserves. » Personne ne m'en avait parlé.

Revenons au VVF d'Albe. Après les vacances, on déménage à Obernai et j'habite alors à Strasbourg. En novembre 1964, le sous-directeur du personnel à la DAP me téléphone pour m'informer que nous partons à Fleury-Mérogis. Le préfet Morris, nouveau DAP, avait décidé de nous y transférer parce que le Centre des jeunes détenus de Fleury devait déménager et n'était pas très fiable pour assurer une détention en toute sécurité. De plus, la convention entre la DAP et VVF posait un problème. Nous devions accueillir une centaine d'élèves et en réalité nous n'en avions que soixante-dix...VVF voulait réajuster la convention ce qui a été un argument de plus pour le déménagement à Fleury. J'avoue que je ne voulais pas quitter Strasbourg mais j'étais favorable à ce que l'école parte à Fleury. Nous étions installés dans des baraques préfabriquées Fil-lod, la cuisine aussi. C'était un peu précaire mais on pouvait faire... Je recommande de construire un bâtiment central pour fonctionner au plan pédagogique. Cela n'a pas pu se faire tout de suite. Dans ces conditions, j'ai refusé d'être nommé à Fleury et demandé un détachement à la DR de Strasbourg appuyé par Léauté pour aller au Centre d'études pénitentiaires. J'étais attaché à l'Alsace où ma mère était décédée. Arrivé en octobre, on me dit de partir en janvier ! J'ai fait des demandes aussi pour l'hôpital de Haguenau mais le statut ne le permettait pas. Alors devant les refus de toutes parts, j'ai été forcé de quitter l'Alsace et je me retrouve à Fleury. J'étais seul et sans logement de fonction. Ma famille était restée en Alsace jusqu'à la rentrée d'octobre 1965. Puis nous avons pu avoir un logement à Fresnes sur le domaine entre le grand quartier et l'hôpital. De 1965 à 1976, je travaille à Fleury et j'habite à Fresnes. Pendant toute cette période, nous faisons de l'ÉNAP un lieu de formation permanente du personnel. En 1966 est créé le grade d'élève-surveillant et d'élève-éducateur. Il fallait œuvrer pour la formation initiale, la formation permanente. Nous organisons des modules de trois mois avec un stage d'un mois à l'ÉNAP, un mois en établissement et un mois de retour de stage. Parfois ces modules devaient, pour différentes raisons, être écourtés à trois semaines. Que peut-on faire en trois semaines ? Mais l'idée de l'alternance, c'était une bonne orientation. Au bout de quelques mois, on me décharge de la formation professionnelle pour me consacrer à la formation initiale. Ma carrière, au fond, a été très marquée par la formation. En 1965, Jean Foyer était venu nous voir et je lui ai suggéré d'ouvrir un foyer pour que les jeunes puissent se rencontrer dans un lieu plus convivial. Ce foyer sera construit en 1966-1967. Puis nous avons ouvert un bel amphithéâtre. Enfin, je rentre en contact avec des architectes travaillant pour Peuple et culture qui demandent un rendez-vous au DAP pour faire des propositions. Le DAP était Mégret, le père de l'ancien numéro deux du Front national. L'architecte développe ses idées, son projet et parvient



EFPPAP Fleury - (Coll. ÉNAP-CRHCPC)

à convaincre le DAP. Nous réunissons un groupe de travail avec Philippe Boucher, alors journaliste au Monde. Nous avons inauguré la nouvelle ÉNAP en 1977. J'étais parti.

En novembre 1976, je suis appelé par le DAP. Moi, j'étais content de pouvoir développer mes projets. Lui, il me dit : « Vous êtes le pivot d'un mouvement des DR. Quel poste souhaiteriez-vous obtenir ? » J'étais considéré comme une forte tête. J'étais réputé contestataire parce que je luttais pour avoir des moyens. J'ai répondu au DAP « Pas d'importance ». Par ailleurs, je n'étais sans doute pas assez FO pour Hubert Bonaldi. Moi, je ne suis pas propagandiste du tout et Hubert Bonaldi, le responsable du syndicat FO, voulait sans doute mieux implanter son syndicat dans l'ÉNAP. Il me reprochait d'être proche du Syndicat de la magistrature...même si j'avais de bonnes relations avec Hubert Bonaldi. J'avais aussi de bonnes relations avec Vialette, le secrétaire du syndicat FO des surveillants, qui était un ami. Il s'est malheureusement suicidé et je n'ai rien vu venir...

On me nomme donc DR à Rennes et mon successeur est Pierre Campinchi qui quittait Bordeaux. A Rennes, le logement était inconfortable. Ma femme était un peu dépressive. Alors, je suis allé voir Ange Calisti qui avait été nommé à Bordeaux et je lui explique que je souhaiterais échanger avec lui. Il m'a laissé la direction régionale à Bordeaux que j'ai dirigée de 1977 à 1985. C'était la région pénitentiaire la plus étendue de France. Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin... de Saint-Martin-de Ré à Agen. Ce n'était pas évident et usant physiquement. Il y avait des révoltes dans les prisons, des incidents. A Saint-Martin-de-Ré, j'arrivais à 6 heures du matin avec les premiers CRS...les distances étaient énormes et il n'y avait pas autant d'autoroutes qu'aujourd'hui. En plus, le téléphone portable n'existait pas...je découvre un autre métier : chef d'entreprise, animateur de projet de construction. Ma présence auprès des chefs d'établissement qui sont souvent isolés, se sentent un peu seuls, était requise. Il fallait être présent, disponible. Une fois, il y eut deux évasions à Agen. Le chef d'établissement avait placé deux complices dans la même cellule ce qui n'était pas réglementaire. Une évasion bien calculée, bien réussie...un chef d'œuvre. Les détenus avaient détecté un défaut technique dans le barreaudage. Malgré ma défense du directeur d'Agen, le DAP, Dablanc, a décidé de le muter à Châteauroux. Celui-ci était si désespéré qu'il en a fait une maladie cardiaque. On m'a reproché d'avoir défendu « mon » personnel.

A la fin de l'année 1985, nous avons une réunion des DR à l'ÉNAP. J'ai dit à mes collègues : « n'oubliez jamais que vous avez été chef d'établissement ». C'est un métier difficile, il faut aider et ne pas enfoncer.



Vue aérienne de l'ÉNAP - tous droits réservés



ÉNAP Fleury, regroupement dans une Fillod - (Coll. ÉNAP-CRHCP)

On me demande parfois si j'ai des regrets. Il y a sans doute plusieurs choses que je ferais différemment. A la réflexion, je n'ai pas vraiment de regrets mais évidemment j'aurais pu mieux faire. Avoir plus de contacts avec les personnes. On disait de moi que j'étais un homme de dossiers alors que j'aurais aimé être un homme de relations avec les personnels et avec les détenus.

La Pénitencière fait partie de ma vie. Ce métier est extraordinaire. On y trouve toujours une corde qui correspond à son arc, à sa passion. Il n'y a pas un secteur de la vie humaine qui nous échappe : formateur, concepteur, hôpital... On y rencontre des gens humbles et extraordinaires. On fait des choses extraordinaires avec des hommes ordinaires. Nous ne sommes pas reconnus comme on devrait. Hubert Bonaldi disait : « on était les Portugais » autrement dit, un peu méprisés, dédaignés. J'ai cru au nouveau statut personnel avec l'obtention de la licence en droit, les promotions. Qu'avec la nouvelle génération, avec des hommes comme Georges Camps ou Jean-Charles Toulouze, cela changerait, que nous serions mieux considérés...mais non !

Certains magistrats qui ont dirigé la pénitencière étaient des hommes de qualité. Ils étaient devenus des pénitenciers. Je pense à Dintilhac qui a été un grand directeur, à Perdriau, Nicoud, Charles. Trop de magistrats s'intéressent à leur juridiction, disent le droit mais se désintéressent ensuite des conséquences de leurs décisions. Je suis critique aussi sur la règle non écrite qui provoque un mouvement tous les trois ans. Il me semble qu'il faut de la durée pour réaliser. Je revois le préfet Dablanc, lorsque je lui ai remis la médaille pénitencière. Il avait les larmes aux yeux et il a dit « les pénitenciers, il faut les aimer ».



ÉNAP Fleury, Marcel Vesse devant le nouveau bâtiment pédagogique - (Coll. ÉNAP-CRHCP)

la Lettre du

N° 30

MAI 2024



Portail du CRHCP :
bibliothèque
numérique

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

Au programme : Les actualités, les nouveautés de la bibliothèque numérique mais aussi une date expliquée (été 1974, les mutineries), et la présentation d'un objet des collections (le bicorne). Vous retrouverez également un focus sur les 10 ans des jeux pénitentiaires par Laurent Gras, sans oublier la rubrique « à vos plumes ». Dans ce numéro c'est un élève DPIP, ancien Lieutenant, qui se prête au jeu, en proposant un regard sur les surveillants au cinéma. Vous retrouverez également une proposition d'ouvrages, de podcasts, de films et un rappel des objets du Crhpc en balade pour des expositions extérieures.

RAPPEL : vous pouvez vous abonner à la version dématérialisée de la Lettre du Crhpc en envoyant un mail à crhpc.enap@justice.fr

Ephéméride

En 2024, le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines a 20 ans !

Pour célébrer cet anniversaire, le Crhpc propose depuis le mois de janvier une éphéméride autour de l'histoire pénitentiaire.

Chaque mois, plusieurs dates majeures sélectionnées avec soin, en lien avec des événements nationaux ou internationaux, vous sont expliquées en quelques lignes.

Des liens vous sont ensuite proposés pour aller plus loin.



<https://www.enap.justice.fr/histoire/ephemeride>



30 AVRIL 1822

Règlement pour le service des gardiens dans les maisons centrales de détention



Pour la première fois, le travail de gardien est réglementé. Seuls les anciens militaires âgés de 20 à 42 ans peuvent accéder à cette fonction. Ils doivent travailler entre 14 et 15 heures par jour, et dénoncer le moindre agissement suspect des détenus. Le premier uniforme voit le jour (drap gris, boutons à fleur de lys et bonnet). Enfin, ce règlement établit une série de sanctions et d'interdictions qui s'appliquent aux gardiens et vont se généraliser à l'ensemble des prisons françaises : toute violence injustifiée à l'égard des détenus est proscrite et doit faire l'objet d'une sanction disciplinaire (mise aux arrêts, suspension ou destitution).

[Règlement du 30 avril 1822 \(Criminocorpus\)](#)



6 AVRIL 1839

La surveillance des femmes détenues dans les maisons centrales doit être exclusivement exercée par des femmes

Dès 1819, un arrêté relatif aux prisons départementales stipule que la garde des femmes doit être confiée à un personnel féminin. Peu appliquée du fait des difficultés de recrutement et de l'exiguïté de ces petits établissements, cette disposition est étendue en 1839 aux maisons centrales. Mixtes, les premières maisons centrales comprennent alors un quartier femmes, surveillé par des gardiens. Les scandales (viols) amènent l'administration à confier la garde des détenues à un personnel exclusivement féminin. Face aux difficultés rencontrées pour recruter massivement un personnel laïc, cette surveillance sera pour partie confiée, dès 1841, à des religieuses.

Credits photo : 1839. Surveillante (Saint-Lazare), par Hippolyte Fauquet (dessinateur) et Jacques Adrien Lavelle (graveur), dans Les Français peints par eux-mêmes, Paris : L. Curmer, 1840-1842 (Coll. Enap-Crhpc) / 1898 : Cosette balayant, par Emile Antoine Bayard, pour « Les Misérables » de Victor Hugo (© CCO Paris Musées / Maisons de Victor Hugo Paris-Guernesey) / 1936 : Maison d'arrêt d'Agen - commission de discipline - Jean-François Alonzo (Coll. Enap-Crhpc) / 1999 : Tous droits réservés / 2002 : CPA de Metz, 2003 - MJD/KC/M

19 AVRIL 1898



Loi sur la répression des violences, voies de faits, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants

La protection de l'enfance devient un sujet de préoccupation majeur à la fin du 19^e siècle. La loi Roussel (1899), en créant la possibilité de déchéance de l'autorité paternelle, pose les bases de la protection des enfants maltraités ou abandonnés. Pour donner à l'État les moyens légaux de son action, la loi du 19 avril 1898 prévoit le placement des enfants victimes de mauvais traitements, et instaure des sanctions pénales pour les parents incapables ou indignes. La prise en charge de ces « enfants martyrs » est assurée par des sociétés de patronage privées qui, en parallèle, se posent aussi comme alternatives à l'enfermement de certains mineurs délinquants.

[19 avril 1898, loi sur les violences envers les enfants \(podcast Radiofrance\) \(5 min.\)](#)

[L'action juridique en faveur des enfants maltraités dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, par Denis Darya Vassigh \(Trames, 1998\)](#)

Décret du 2 AVRIL 1996



Réforme de la procédure disciplinaire

Garante du maintien de l'ordre et pierre angulaire de la gestion de la détention, la discipline a longtemps été laissée au pouvoir discrétionnaire des chefs d'établissement. Le décret de 1996 apporte le cadre réglementaire qui manquait, une soumission au droit. Le texte pose une définition stricte des fautes et une classification des sanctions afférentes. L'intégration de nombreux principes du procès pénal caractérise cette réforme de la procédure disciplinaire. Le prétoire disciplinaire, créé en 1842, devient Commission De Discipline (CDD).

[L'évolution de la discipline pénitentiaire, par Jean-Paul Céré \(Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux, 2004\)](#)

13 AVRIL 1999



Création des SPIP

Au début des années 1990, la fusion des services socio-éducatifs des prisons avec les comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) est envisagée. Cette mutualisation des services de probation doit mettre fin au cloisonnement administratif entre milieu fermé et milieu ouvert, et améliorer la continuité de la prise en charge des personnes détenues. Les JAP critiquent cette réforme, tandis que les personnels sociaux s'inquiètent pour leurs statuts, la redéfinition des missions et les moyens alloués. Le 13 avril 1999, le décret relatif à la création des Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est publié. Aujourd'hui, 104 SPIP sont répartis sur le territoire national.

30 AVRIL 2002



Création des Centres pour Peines Aménagées (CPA)

Les CPA sont soit des établissements autonomes soit des quartiers dédiés au sein d'un centre pénitentiaire. Ils s'inscrivent dans une démarche de prévention de la récidive en privilégiant la réinsertion. Ils accueillent les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou de placement à l'extérieur ainsi que ceux dont le reliquat de peine est inférieur à un an, afin de leur permettre de concrétiser leur projet de réinsertion.

[Au centre pour peines aménagées de Metz, les détenus se préparent à la liberté \(Le Monde, 02/11/2007\)](#)

AVRIL



Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

Changement de directeur de l'administration pénitentiaire

Lundi 8 avril, Laurent Ridel a quitté, à sa demande, la direction de l'administration pénitentiaire. Premier directeur des services pénitentiaires à avoir dirigé l'institution, il avait pris ses fonctions en février 2021. Il a toujours réservé à l'AMAP un accueil attentif et bienveillant et nous a permis de faire avancer les projets que nous lui avons soumis.

Laurent Ridel a manifesté l'intention d'adhérer à notre association et nous nous réjouissons de pouvoir ainsi maintenir des relations cordiales avec lui.

Sébastien Cauwel, directeur de l'ÉNA, a été nommé directeur de l'administration pénitentiaire. Dans ses fonctions à l'ÉNA, Sébastien Cauwel a favorisé l'application de la convention entre l'école et l'AMAP et nous a toujours réservé le meilleur accueil. Nous ne doutons pas qu'il en sera de même dans ses nouvelles fonctions et ne manquerons pas lui demander une entrevue dans les prochains mois.



« J'ai l'immense honneur et fierté de recevoir, par décision du président de la République et sur proposition du garde des Sceaux, la responsabilité de diriger cette grande et belle administration républicaine qu'est l'administration pénitentiaire. Je tiens tout d'abord à remercier, très sincèrement et chaleureusement, Laurent Ridel pour le travail colossal qu'il a mené durant ces trois années et pour son soutien et son attachement sans faille à la famille pénitentiaire.

J'ai également à cet instant une pensée pour tous les personnels pénitentiaires et je tiens à leur faire part dès à présent de mon engagement plein et entier, à leurs côtés, pour mener au mieux les missions essentielles de cette administration, selon les orientations du garde des Sceaux. L'administration pénitentiaire est au cœur de la bonne exécution du contrat social et aucune vie apaisée en société ne serait possible sans nos agents, qui, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien, œuvrent chaque jour avec une implication que je sais immense et un grand professionnalisme. »

Sébastien Cauwel

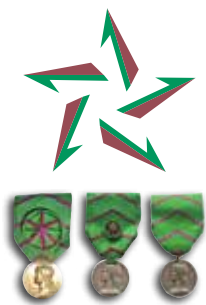


Parcours

- 2004-2005 :** Directeur adjoint de la maison d'arrêt d'Osny.
- 2005-2008 :** Directeur adjoint de la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan.
- 2008-2010 :** Adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Borgo.
- 2010 :** Chef du département de l'insertion et de la probation à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux.
- 2010-2012 :** Sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la Vendée.
- 2012-2014 :** Sous-préfet, directeur du cabinet du préfet du Finistère.
- 2014-2016 :** Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron.
- 2016-2018 :** Directeur général des services du conseil départemental de la Vendée.
- 2018-2019 :** Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne.
- 2019-2020 :** Sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Essonne.
- 2020-2022 :** Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe.
- 2022-2024 :** Directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

Sébastien Cauwel est chevalier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la médaille de la sécurité intérieure.

AMAP



Bulletin d'adhésion à l'AMAP * ou de renouvellement de cotisation.

* Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

à envoyer accompagné du montant de l'adhésion (20 euros minimum)

au siège de l'association : AMAP, CSL 20 rue Pierre Semard 69007 Lyon

Adhésion en qualité de médaillé : oui non (*barrer la mention inutile*)

Adhésion en qualité de membre associé : oui non (*barrer la mention inutile*)

1^{ère} adhésion : Renouvellement : au titre de l'année : _____

Pour les médaillés, date d'attribution de la Médaille : ____ / ____ / _____

Échelon : Or Argent Bronze (*barrer les mentions inutiles*)

Nom :

Prénoms :

Je peux être contacté par courrier en priorité ou accessoirement (*barrer la mention inutile*)

Adresse postale :

Code postal : Ville :

ou par mail en priorité ou accessoirement (*barrer la mention inutile*)

Adresse courriel :@.....

En cas d'urgence, je peux être joint au numéro de téléphone suivant :

Tél. :

Je peux accéder au bulletin de l'association Le Vert et l'Amarante par le lien

<http://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>

mais, je souhaite également le recevoir par courrier à l'adresse ci-dessus: oui non (*barrer la mention inutile*)

Fait le ____ / ____ / ____ à

Signature :

AMAP - CSL 20, rue Pierre Sépard - 69007 Lyon

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - www.enap.justice.fr

Lien vers les numéros précédents : <https://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>